

Réf: Dossier N° 002455

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « KALIZA ASSUR » en abrégé « KALIZA ASSUR »

Siège social Abidjan, Plateau, Quariter-le-plateau,lot 46-47,

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 19/02/2021 reçus par Me N'cho N. christophe, et enregistrés au CEPICI le 02/04/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KALIZA ASSUR » en abrégé « KALIZA ASSUR »

Objet : • LE COURTAGE ET LE CONSEIL EN ASSURANCE ; • LA PARTICIPATION A TOUTES ENTREPRISES OU SOCIETES, CREEES OU A CREER, AYANT UN OBJET SIMILAIRE OU CONNEXE, QUE CE SOIT PAR VOIE D'ACHAT, SOUSCRIPTION, NEGOCIATION DE TITRES, FUSION, SCISSION, ALLIANCE OU AUTREMENT ; • ET, GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS COMMERCIALES, MINIERES, INDUSTRIELLES, IMMOBILIERES, MOBILIERES ET FINANCIERES, SE RATTACHANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX OBJETS CI-DESSUS SPECIFIES OU A TOUS OBJETS SIMILAIRES OU CONNEXES.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ; l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; la prise en location gérance de tous fonds de commerce dans le domaine médical ; la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Plateau, Quariter-le-plateau,lot 46-47,

Dirigeant(s) : Mme SY-SAVANE MASSANDJE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-02324 du 20/08/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14422/GTCA/RC/2021 du 20/08/2021

